

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 décembre 2018**

**Réunion du :** 13 décembre 2018

**Date de convocation du conseil municipal :** 7 décembre 2018

**Membres présents :** Mmes CHALAUX Pascale, CASTANET Marie-Christine, LUC Muriel, SERVY Sophie, Ms DELMAS Yves, RAYNAL Christian, LACAYROUZE Francis,.

**Absents :** CESSIN Jean-Claude, TOURNIE Christian,

**Absents excusés :** RAYNAUD Guy.

**Procuration :** RAYNAUD G. à DELMAS Y.

**Secrétaire de séance :** Mme SERVY Sophie

**ORDRE DU JOUR :**

- Procès-verbal séance précédente
- Délibérations :
  - MAM : DETR 2019
  - Caution logement
  - Budget communal : Décision modificative
- MAM
- Cauvaldor
- Questions diverses

**Début de séance : 20 h 50**

**- Procès-verbal du 8 novembre 2018**

Après lecture, il est approuvé à l'unanimité.

**-MAM : DETR 2019**

Suite à la présentation du projet de création d'une MAM, une 2<sup>ème</sup> phase de travaux a été présentée. Celle-ci a pour objet la restructuration complète des 3 logements communaux, la réfection des structures. L'estimation des travaux supplémentaires est présentée ainsi que le plan de financement. Afin de financer ces travaux, M le Maire propose de demander auprès de l'état une aide dans le cadre de la DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la 2<sup>ème</sup> phase du projet d'aménagement d'une Maison d'Assistance Maternelle (MAM), de la Mairie et des logements, approuve le plan de financement tel que présenté en séance, autorise M le Maire à solliciter les aides de l'État dans le cadre de la DETR 2019 et autorise M le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**-Caution logement**

Considérant que Mme BREIL Isabelle a quitté son logement le 15 décembre 2018 et que l'état des lieux a été fait et qu'il ne comporte aucune dégradation, monsieur le Maire propose de rendre la caution de 380 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la restitution de la caution, soit la somme de 380 € à Mme Breil Isabelle.

**-Budget communal : Décision modificative**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une décision modificative au budget communal 2018 afin de réajuster les comptes. Il propose les modifications suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses imprévues - 1 400      Autres contributions + 1 400

Frais télécom - 150      Electricité + 150

Investissement

Programme Salle annexe - 3500      Travaux électriques + 3500

#### **- MAM**

Après présentation de l'APD, des détails d'aménagement sont nécessaires.

Présentation des plans et notice explicative et estimative des travaux.

Prochaine étape : APD définitif

#### **-Cauvaldor**

Compte rendu du conseil communautaire du 10 décembre.

PLUIH : instauration de plans de secteur pour l'élaboration du règlement.

GEMAPI : Programme de travaux

#### **-Questions diverses**

##### **PLUIH**

2è réunion de zonage de la commune avec ajustement des parcelles constructibles et prise en compte de modifications demandées.

##### **Ecoles**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les frais de scolarisation sont pris en charge uniquement pour les enfants allant au RPI d'Alvignac.

##### **Jeunes du canton de Gramat**

Un atelier jeunes est prévu le 14 septembre 2019 à Rignac.

##### **Noël**

L'après-midi « Noël des enfants » aura lieu le dimanche 16 décembre.

##### **Bulletin municipal 2018**

Les travaux d'élaboration du bulletin sont en cours de finition.

Fin de séance : 23 h 30

#### **Prochaines réunions :**

-Conseil Municipal : 24 janvier 2019

Le Maire,  
Francis LACAYROUZE

La secrétaire de séance  
Sophie SERVY

Les membres du conseil municipal.